



Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 083-218300424-20240201-DECISION2024_05-AR
n° 2024/05
Benser Levraud

VILLE DE COGOLIN

DECISION DU MAIRE

N° 2024/05

MISE EN REFORME DE DEUX VEHICULES RENAULT KANGOO

Le maire de la commune de Cogolin

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/040 en date du 20 juillet 2020 portant délégations au maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 10 du code général des collectivités territoriales, donnant délégation au maire de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Vu l'état de vétusté des deux véhicules suivants :

- * RENAULT Kangoo immatriculé 472 AQE 83, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro VEH12059,
- * RENAULT Kangoo immatriculé 771 ATD 83, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro VEH12057,

Considérant que ces véhicules ne présentent plus d'utilité pour la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les véhicules désignés ci-après sont mis en réforme :

- * RENAULT Kangoo immatriculé 472 AQE 83, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro VEH12059,
- * RENAULT Kangoo immatriculé 771 ATD 83, inscrit à l'inventaire communal sous le numéro VEH12057.

ARTICLE 2 :

Les véhicules cités ci-dessus seront remis à la Sarl MICHELOT – ZA Grand Pont – 83310 GRIMAUD en vue de leur destruction.

ARTICLE 3 :

Les véhicules cités ci-dessus seront retirés de l'inventaire communal.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cogolin, le 1^r février 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91